

PRÉAVIS N° 212

AU CONSEIL COMMUNAL

Comptes communaux de l'exercice 2010

Table des matières

	<i>Pages</i>
RAPPORT DE LA MUNICIPALITE	
Préambule	3
Comptes de fonctionnement	5
Comptes d'investissements	24
Bilan	27
Propositions de décisions de la Municipalité	31
Graphiques	32

I. Préambule

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En exécution des dispositions légales, nous vous soumettons les comptes de la commune pour l'année 2010.

Les comptes 2010 bouclent avec un excédent de revenu de CHF 0,7 million bien meilleur que ce que laissait augurer le budget établi en été 2009 dans un contexte d'incertitudes liées aux possibles conséquences négatives de la crise bancaire et financière sur nos recettes fiscales.

Ce résultat comprend des écritures de bouclement à hauteur de CHF 4,2 millions qui correspondent à des dépenses qui n'étaient pas inscrites au budget. Elles ont été adoptées vu l'ampleur des revenus enregistrés en 2010 et dans le but de se prémunir contre une hausse de la part nyonnaise à la péréquation, de répondre à une demande de l'organe de révision et d'anticiper les variations des recettes fiscales.

Des circonstances extraordinaires sont à la base de cet excédent. La conjoncture économique a été bien plus robuste que prévu. Il faut se souvenir que les experts en matière de prévisions économiques prédisaient une décroissance de l'économie suisse au moment de l'établissement du budget.

Trois raisons expliquent ces comptes bénéficiaires. Tout d'abord, une progression exceptionnelle des impôts suite à l'amélioration de la situation économique et de facteurs techniques liés aux travaux de taxation effectués par l'Administration cantonale des impôts (ACI). Les recettes extraordinaires qui en découlent tournent autour d'une dizaine de millions de francs. Ensuite, les charges sont globalement sous contrôle grâce à une gestion rigoureuse des dépenses de la Municipalité. Enfin, une bonne surprise du côté de la facture sociale et de la péréquation a eu lieu en 2010 avec le remboursement par le Canton de la part qui a été payée en trop en 2009.

Comme déjà mentionné, des mesures correctives ont été prises par souci de prudence. Elles correspondent à des charges extraordinaires qui contrebalancent des recettes extraordinaires. Elles visent à couvrir des risques futurs, à lisser les évolutions futures des recettes fiscales et à se conformer aux instructions de la commission fédérale de l'électricité (ElCom). Globalement, ces mesures représentent un effet négatif sur les finances communales de CHF 4,2 millions.

Les charges d'exploitation de l'administration communale ont diminué. Les charges de personnel sont inférieures à celles du budget 2010. Il en va de même des dépenses en biens, services et marchandises, si l'on ne tient pas compte des achats d'eau et d'énergie qui sont refacturés aux clients. Les charges d'intérêts contribuent aussi au résultat bénéficiaire. Les aides et subventions sont également en-deçà des prévisions.

La croissance des charges péréquatives reste importante puisque les montants payés en 2010 se montent à CHF 32,3 millions, soit CHF 2,5 millions de plus que le budget 2010. Cet écart aurait été plus important si le Canton n'avait pas remboursé CHF 1,4 million en 2010 à faire valoir sur l'exercice 2009. En effet, les acomptes facturés et payés en 2009 étaient trop élevés. Rappelons que les règles de calcul du nouveau système péréquatif, plus favorables pour la Commune, s'appliqueront à partir de 2011.

Du côté des recettes, les impôts des comptes 2010 se situent à des niveaux historiquement élevés. Ce constat vaut principalement pour l'impôt à la source, l'impôt sur le bénéfice et les gains immobiliers. La nette amélioration de la conjoncture explique cet accroissement. La marche des affaires des entreprises a été globalement excellente, principalement pour

celles tournées vers l'étranger. Les résultats sont en nette hausse et les effectifs sont renforcés. En outre, la hausse de la population contribue à la pression sur les prix immobiliers.

Toutefois, la conjoncture ne permet pas de justifier l'ensemble des évolutions fiscales. Ces dernières tiennent également aux nouveaux logiciels que le Canton a mis en exploitation. En effet, l'exercice 2010 comprend des impôts à la source et sur le bénéfice qui concernent 2009. Il s'agit donc de recettes qui ont un caractère extraordinaire car elles n'auront pas le même impact sur les comptes des années 2011 et suivantes.

Les Services industriels enregistrent un excédent de revenus qui est conforme à celui planifié. Il est en baisse par rapport aux comptes 2009 en raison principalement de la diminution du bénéfice réalisé sur la commercialisation du gaz.

Les investissements bruts réalisés en 2010 émarginent à CHF 11,3 millions, alors qu'ils se montaient à CHF 18,2 millions en 2009. Après déduction des recettes, les dépenses nettes d'investissements sont de CHF 8,8 millions, soit CHF 18,8 millions de moins que le montant inscrit au plan d'investissements. Ce montant faible d'investissements reflète principalement le report de plusieurs projets qui n'ont pas pu démarrer en 2010 en raison d'oppositions, de recours, des priorisations des investissements opérées par la Municipalité ou parce qu'ils doivent encore faire l'objet d'une validation par le Conseil communal.

Le volume des emprunts a diminué pour s'élever à CHF 138 millions à fin décembre 2010. Pour mémoire, le plafond d'emprunts prévoyait un endettement à long terme de CHF 208 millions de francs à fin 2010.

La Municipalité constate avec satisfaction que le résultat des comptes 2010 est bien meilleur que prévu. Elle est néanmoins consciente qu'ils intègrent des recettes extraordinaires qui n'ont pas un caractère durable. En effet, plusieurs impôts comprennent des montants importants au titre de l'année 2009 en raison d'acomptes trop faibles facturés en 2009 (impôt sur le bénéfice), d'un rattrapage du retard pris dans la facturation (impôt à la source) et liés au marché immobilier qui est en situation de surchauffe (gains immobiliers). Par ailleurs, la charge d'intérêts devrait s'alourdir avec l'augmentation prévisible de la dette en relation avec les investissements importants à effectuer dans les mois et années à venir, ainsi que par la hausse des taux d'intérêts qui devrait intervenir en 2011. Il ne faut pas oublier non plus les dépenses supplémentaires liées aux préavis adoptés par le Conseil communal en 2010 qui augmenteront les frais fixes de fonctionnement, en induisant notamment des créations de postes de travail.

Il est donc plus que jamais nécessaire de poursuivre une gestion responsable et rigoureuse des finances communales tout en permettant l'allocation des ressources supplémentaires pérennes pour mettre à niveau les infrastructures et les prestations avec le développement que connaît la Ville et la région. Il s'agira également de renforcer les effectifs des services de l'administration communale devant faire face à des charges de travail et des missions qui nécessitent des ressources humaines supplémentaires.

2. Comptes de fonctionnement

Préambule Le préavis a été établi sur la base des comptes 2010 adoptés par la Municipalité le 11 avril 2011.

Résultat

<i>Comptes 2010</i>		<i>Budget 2010</i>	<i>Comptes 2009</i>
<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>		
<i>CHF</i>	<i>CHF</i>	<i>CHF</i>	<i>CHF</i>
<i>Compte de fonctionnement</i>			
171'740'730		Total des charges	165'831'698
	172'476'130	Total des revenus	156'591'051
		Excédent de charges	9'240'647
	735'400	Excédent de revenus	3'359'447

Excédent de charges Les comptes 2010 bouclent avec un bénéfice net de CHF 0,7 million, alors que le budget 2010 prévoyait un excédent de charges de CHF 9,2 millions environ.

Ecritures de boucllement La Municipalité a décidé de prendre des mesures prudentielles en mettant en réserves des montants destinés à couvrir des risques futurs, à lisser les évolutions futures des recettes fiscales et à se conformer aux instructions de la commission fédérale de l'électricité (ECom), soit :

- En réponse à la demande de l'organe de révision et afin d'éviter une sur évaluation des postes à l'actif du bilan, une provision pour pertes sur débiteurs (CHF 354'000) a été constituée pour la première fois en 2010.
- La commission fédérale de l'électricité (ECom) fixe la rémunération du capital investi par un gestionnaire de réseau. Elle correspond au taux de rentabilité que doit dégager les investissements de l'entreprise. Elle publie chaque année le taux d'intérêt des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation des réseaux. La méthode préconisée par l'ECom a été appliquée pour calculer la rémunération des capitaux de dotation (cf. rubrique 821.3905.00). Par conséquent, il n'y a pas lieu de maintenir une rétribution du propriétaire s'élevant à CHF 400'000.- (cf. rubriques 821.3162.00 et 222.4111.00) compte tenu des directives de l'ECom.
- Un montant a été provisionné (CHF 200'000) afin de reconstituer la réserve destiné à la régularisation des tarifs du gaz.
- Les impôts exceptionnels perçus en 2010 devraient avoir des conséquences négatives sur la facture sociale et la contribution au fonds de péréquation à payer en 2011 (sur la base du décompte 2010) et en 2012 (décompte 2011). Les conséquences financières sont impossibles à estimer puisqu'elles dépendent des résultats des autres communes vaudoises. Dans le but de prendre en compte le risque probable de voir les dépenses péréquatives s'alourdir en raison du résultat des comptes 2010, le remboursement intervenu sur la base du décompte final 2009 (recette extraordinaire de CHF 1'400'000) a été attribué à la provision visant à couvrir les risques d'ajustements à la hausse de la facture cantonale.
- Les impôts perçus en 2010 comprennent une part très importante de recettes extraordinaires (impôt sur le bénéfice, impôt à la source,

successions, gains immobiliers). Ainsi, les montants effectivement dus par les entreprises pourraient être inférieurs aux acomptes facturés. Cela pourrait donc signifier des remboursements d'impôts payés en trop dans les années à venir. Afin de tenir compte de ces risques d'ajustement à la baisse, une partie (50% de CHF 3,7 millions) du montant payé par les entreprises au titre des acomptes concernant l'exercice 2009 a été attribuée à une provision (CHF 1'850'000).

Variations par rapport aux comptes 2009

Les évolutions par rapport aux comptes 2009 trouvent leurs explications dans les éléments principaux listés dans le présent chapitre. Ils feront l'objet de commentaires détaillés dans les chapitres consacrés aux évolutions des charges et des revenus de fonctionnement par nature.

Les charges des comptes 2010 sont supérieures à celles des comptes 2009 (+ 6,6 millions) et reflètent les éléments suivants :

Facteurs de hausse des dépenses

- indexation des salaires conformément aux dispositions du statut sur le personnel (annuités et promotions) ;
- augmentation du personnel auxiliaire dévolu aux structures d'accueil de jour pour enfants, à la maintenance, aux espaces verts et à la voirie ;
- augmentation des achats de biens, services et marchandises en raison de la hausse des achats effectués par les Services Industriels et de l'adhésion au Conseil régional ;
- augmentation de la facture sociale et de la contribution à la péréquation ;
- augmentation de la subvention au Conservatoire de l'ouest vaudois (compensation par une recette équivalente) ;
- soutien apporté au financement de projets liés au développement durable et à l'efficacité énergétique ;
- ouverture de l'UAPE du Couchant et reprise de la gestion de la structure d'accueil Asse-Boiron. Les dépenses supplémentaires sont entièrement compensées par des recettes (aide au démarrage et contribution des communes) ;
- augmentation des attributions aux fonds de réserve liés aux écritures de bouclement.

Facteurs de baisse des dépenses

- reprise par l'UEFA de la gestion du centre sportif de Colovray ;
- diminution des charges d'intérêts compte tenu du faible niveau des taux d'intérêts, de la couverture d'une partie des besoins de financement par des emprunts à court terme et de l'amélioration de la marge d'autofinancement.

Les revenus des comptes 2010 sont plus élevés qu'en 2009 (+ 7,4 millions) pour les raisons suivantes :

Facteurs de hausse des recettes

- hausse des impôts à la source et sur le bénéficiaire qui fait plus que compenser la baisse des impôts sur le revenu, sur la fortune, sur le capital et des droits de mutation ;
- hausse des gains immobiliers ;
- augmentation des permis de fouilles et anticipations en relation avec l'UEFA ;
- remboursements émanant de l'APG Maladie ;
- remboursement d'une partie de la contribution versée aux TPN ;
- augmentation des amendes ;
- remboursement de la part payée en trop en 2009 au titre de la facture cantonale ;
- augmentation des prestations facturées à TRN ;
- augmentation de la participation des parents aux structures d'accueil de jour pour enfants.

Facteurs de baisse des recettes

- diminution des taxes compensatoires destinées au financement des infrastructures publiques ;
- diminution des taxes de raccordement au réseau d'assainissement ;
- diminution du bénéfice des Services Industriels par rapport à l'excédent de revenus extraordinaire enregistré en 2009 ;
- baisse des prélèvements sur les fonds de réserve.

Variations par rapport au budget 2010

Par rapport au budget 2010, les charges sont plus élevées (+ 2,1 millions sans les attributions exceptionnelles à des fonds de réserve et la création d'une provision pour pertes sur débiteurs) compte tenu principalement des évolutions suivantes :

- charges de personnel (- 0,6 million) ;
- achats d'eau, d'énergie et de combustible (+ 1 million) ;
- honoraires et frais d'expertises (- 0,5 million) ;
- cotisation à Régionyon (+ 0,3 million) ;
- charges d'intérêts (- 0,6 million)
- facture sociale et péréquation (+ 3,5 millions) ;
- attributions exceptionnelles à des fonds de réserve (+ CHF 3,5 millions) ;
- bénéfice du service des eaux transféré sur un fonds de réserve (+ 1,1 million) ;
- diminution des imputations internes (- 2,2 millions).

Les revenus en 2010, par rapport à 2009, ont progressé de CHF 15,9 millions essentiellement en raison :

- des impôts (+ 8,7 millions) ;
- des taxes, des émoluments et du produit des ventes (+ 5,8 millions) ;
- des gains immobiliers (+ 3,5 millions) ;
- du système péréquatif (- 0,8 million) ;
- de la couverture des dépenses assumées par la Commune en relation avec la gestion du centre sportif de Colovray (+ 0,5 million) ;
- de la diminution des imputations internes (- 2,2 millions).

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est égal aux charges courantes moins les revenus courants. Les charges courantes correspondent aux charges totales moins les amortissements, les attributions aux fonds de réserve et les imputations internes. Les revenus courants sont égaux aux revenus totaux moins les prélèvements sur les fonds de réserve et les imputations internes. Un chiffre négatif signifierait que la Commune doit emprunter pour financer ses dépenses courantes.

<i>Cptes 2010</i>		<i>Cptes 2009</i>	<i>Budget 2010</i>
<i>CHF</i>		<i>CHF</i>	<i>CHF</i>
<i>Compte de fonctionnement</i>			
-139'783'911	Total dépenses courantes	-133'890'874	-138'238'450
157'757'434	Total recettes courantes	145'956'705	139'604'800
17'973'522	Résultat opérationnel	12'065'831	1'366'350
-10'359'544	Amortissements	-10'357'200	-10'128'600
-7'597'347	Attributions Fds de réserve	-5'947'517	-1'239'940
718'769	Prélèvements Fds de réserve	879'439	761'543
735'400	Excédent de charges	-3'359'447	-9'240'647

Le résultat opérationnel est positif et supérieur (+ 5,9 millions) à celui des comptes 2009. Cela dénote une amélioration de la situation financière qui s'explique principalement par les impôts et les gains immobiliers perçus en 2010.

Amélioration de la situation économique

Au moment de l'établissement du budget 2010, en été 2009, le Secrétariat à l'économie de la Confédération (SECO) prévoyait une récession avec un ralentissement du produit intérieur brut de 0,4 %. Les dernières statistiques de décembre 2010 font état d'une croissance du PIB de 2,7 %, soit un différentiel de 3,1 %. Le SECO avait également présenté des projections en matière d'inflation et de chômage qui étaient plus pessimistes que la réalité.

	Prévisions du SECO de juin 2009	Prévisions du SECO de décembre 2010
PIB 2010	- 0,4%	+ 2,7%
Inflation 2010	+ 0,9 %	+ 0,7%
Chômage 2010	+ 5,5 %	+ 3,8%

L'amélioration de la situation économique explique la progression des recettes fiscales, notamment celles liées à la marche des affaires des entreprises (bénéfice, source) et au marché immobilier (gains immobiliers).

Fiscalité

Les recettes fiscales se montent à CHF 84,7 millions de francs, soit CHF 12,5 millions de francs de plus que ce qui était prévu au budget 2010 et CHF 8,5 millions de plus qu'en 2009.

Les recettes fiscales des comptes 2010 se situent à des niveaux jamais atteints par le passé. Il est réjouissant de constater que les ressources liées à l'impôt ont continué de croître malgré la crise financière et économique aux Etats-Unis et en Europe. C'est bien entendu très réjouissant. Cet excellent résultat tient à la capacité contributive de la population, à la bonne santé de l'économie locale et au dynamisme du marché immobilier.

Toutefois, il faut rester prudent au vu de ce qui suit :

- Des indicateurs montrent une situation économique contrastée. D'une part, l'assiette fiscale des contribuables est quasiment stable en ce qui concerne le revenu et en diminution s'agissant de la fortune. D'autre part, la marge bénéficiaire des entreprises est liée aux évolutions économiques et financières en Europe et dans le monde. La hausse du franc suisse et les pressions sur les prix des matières premières

auront probablement des incidences négatives sur les exportations et la consommation.

- Les recettes associées au marché immobilier sont aléatoires et peuvent fluctuer dans des proportions importantes d'une année sur l'autre.
- Des recettes extraordinaires figurent dans les comptes 2010. Par définition, elles ne sont pas pérennes. Leurs impacts sur les finances communales s'atténueront dans les années à venir. Il s'agit de l'impôt à la source (rattrapage du retard dans la facturation 2009), de l'impôt sur le bénéfice (ajustement en 2010 des acomptes ordinaires envoyés en 2009 qui étaient trop faibles en regard de l'évolution de la capacité bénéficiaire des entreprises), des gains immobiliers et de l'impôt sur les successions. Les effets financiers liés à ces éléments extraordinaires correspondent aux ordres de grandeur suivants :

Impôt à la source : rattrapage du retard dans la facturation	Entre CHF 4 et 6 millions
Impôt sur le bénéfice : ajustement à la hausse des acomptes concernant l'année fiscale 2009	Entre CHF 3 et 4 millions
Successions : imposition liée à un dossier concernant l'année fiscale 1997	0,9 million
Gains immobiliers : imposition liée à un dossier	2,1 millions

- Il faut garder en mémoire que le nouveau système cantonal de péréquation financière, entré en vigueur le 1er janvier 2011, implique de rétrocéder une part des impôts sur les successions et donations (50%), des droits de mutation (50%), des impôts sur les gains immobiliers (50%) et des impôts sur les frontaliers (30%) pour financer la facture sociale. Ce mécanisme pourrait préteriter la Commune compte tenu des rendements des impôts en question si ceux-ci restent à leurs niveaux de 2010.

TVA La Confédération a effectué un contrôle TVA des Services Industriels, portant sur les années 2005 à 2009, et des autres services communaux, portant sur les années 2006 à 2009. D'une manière générale, les services traitent de manière appropriée les questions de TVA. Des correctifs et ajustements ont été apportés aux décomptes et documents établis par la Commune ces dernières années aux Services Industriels, à la Police et au Service des travaux et environnement. Les effets concernent les comptes 2010 et 2011 de la Commune. Les conséquences sur les comptes 2010 sont décrites ci-dessous. Elles ne sont pas négligeables car les adaptations portent sur plusieurs années.

D'une part, un problème de codification des montants payés à TRN (mandat d'encaissement) a été découvert découlant de la mise en place, en été 2007, de l'interface entre les logiciels comptables des Services Industriels (GEFI) et de la Commune (Larix). En fait, une erreur de paramétrisation du logiciel comptable a généré des décomptes TVA incomplets. Cette erreur a eu pour conséquence que la Confédération a procédé à des remboursements de l'impôt préalable à la Commune de Nyon qui n'avaient pas lieu d'être. Effets sur les comptes 2010 : dépense supplémentaire de CHF 237'644.

D'autre part, le changement de législation en matière de TVA et l'introduction des taxes perçues par les Services Industriels ont mis en avant des problèmes d'interprétation des règles d'application en matière de TVA. Après analyse de l'expert de la Confédération, il ressort que des régularisations doivent être effectuées au niveau du chiffre d'affaires (par exemple, entrent dans le chiffre d'affaires la taxe pour l'usage du sol, les taxes non soumises à la TVA, l'impôt collecté sur la contribution d'énergie renouvelable, la facturation des travaux effectués par le service électrique) et de l'impôt préalable (par exemple, les frais d'éclairage public n'entrent pas dans le champ de l'impôt préalable). Effets sur les comptes 2010 : dépense supplémentaire de CHF 129'873.

Résultats par direction Les comptes 2010 par direction se présentent comme suit :

	Charges CHF	Revenus CHF
Administration générale	17'204'723	3'945'489
Finances	30'829'477	94'992'725
Domaines et bâtiments	10'981'886	3'600'058
Travaux et environnement	17'768'876	9'174'627
Instruction publique et cultes	5'809'378	1'540'557
Police	11'596'900	6'912'150
Affaires sociales	32'578'429	5'330'888
Services Industriels	44'971'061	46'979'635
Sous-total	171'740'730	172'476'130
Excédent de charges		-735'400
Total	171'740'730	171'740'730

Risques et incertitudes

Le décompte de la facture cantonale pour 2010 sera envoyé en automne 2011. Il est très difficile d'évaluer si la Commune devra payer un complément aux acomptes versés, comme en 2009 (environ CHF 2,8 millions), ou se verra ristourner une partie des acomptes versés, comme en 2010 (environ CHF 1,4 million).

Les acomptes payés par les entreprises au titre de l'impôt sur le bénéfice concernant l'exercice 2010 peuvent donner lieu en 2011 à des ajustements globalement à la hausse, comme en 2010 pour l'exercice 2009, ou à la baisse comme en 2009 pour les exercices 2008 et 2007.

Services Industriels

Les Services Industriels ont réalisé un bénéfice de CHF 2 millions environ, soit un résultat conforme à celui du budget.

Le résultat opérationnel pour 2010 se monte à CHF 8,5 millions environ en tenant compte des taxes et des redevances comptabilisées dans d'autres services, après avoir neutralisé les mouvements sur les fonds de réserve et en ne prenant pas en considération les amortissements et l'intérêt sur le capital de dotation. Ce bénéfice opérationnel est supérieur à celui budgétisé. La différence est de l'ordre de CHF 1,4 million et s'explique essentiellement par les bons résultats réalisés dans le domaine de l'eau. Les prix de vente de l'eau et des énergies sont conformes à ceux pris en compte pour établir le budget. Le volume des ventes de gaz a été plus élevé que prévu.

Services Industriels	Cptes 2010 CHF	Bgt 2010 CHF	Cptes 2009 CHF
Bénéfice des Services Industriels	2'008'574	2'017'804	3'950'905
<i>Intérêts</i>			
Intérêts sur le capital de dotation	1'747'872	1'448'500	1'220'800
<i>Amortissements</i>			
Divers amortissements	1'723'751	1'790'100	1'468'768
<i>Attributions aux fonds de réserve</i>			
9280.27 Service des eaux	1'099'600	0	675'500
9280.30 Exploitation réseau élec.	304'876	519'550	1'093'658
9280.31 Energie renouvelable	47'057	36'000	0
9280.34 Eclairage public	77'248	37'000	82'699
9280.28 Régularisation tarifs gaz	200'000	0	100'000
<i>Prélèvements sur fonds de réserve</i>			
9281.20 Véhicules des SI	0	0	-16'663
9280.27 Service des eaux	0	-408'543	0
9280.30 Exploitation réseau élec.	0	0	0
9280.28 Régularisation tarifs gaz	0	0	0
9280.32 Efficacité énergétique	0	0	0
9280.34 Eclairage public	0	0	0
<i>Taxes</i>			
111.4342 Développement durable	97'055	97'750	100'356
112.4342 Efficacité énergétique	559'822	480'000	444'144
<i>Redevances</i>			
222.4111 Redevance réseau élec.	0	400'000	400'000
310.4272 Redevance usage du sol	679'271	684'250	702'355
Résultat opérationnel (bénéfice)	8'545'126	7'102'411	10'222'522

* Montants arrondis

Charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement	Variations par rapport aux				Budget 2010 CHF
	Comptes 2010 CHF	Comptes 2009 CHF	comptes 2009 %		
Autorités et personnel	42'642'506	40'789'175	+	4.5%	43'291'800
Biens, services et marchandises	39'126'515	38'141'603	+	2.6%	38'963'930
Intérêts passifs	4'833'429	5'085'606	-	5.0%	5'435'800
Amortissements	10'359'544	10'357'200		0.0%	10'128'600
Remboursements, participations, subventions à des collectivités publiques	42'993'150	40'214'435	+	6.9%	39'754'000
Aides et subventions	10'188'312	9'660'055	+	5.5%	10'792'920
Attributions à fonds de réserve et financements spéciaux	7'597'347	5'947'517	+	27.7%	1'239'940
Imputations internes	13'999'927	14'918'970	-	6.2%	16'224'708
Total	171'740'730	165'114'561	+	4.0%	165'831'698

Du côté des charges, les principales variations sont justifiées ci-dessous :

Autorités et personnel

Les charges salariales sont plus élevées (1,9 million) en 2010 qu'en 2009. Cet accroissement résulte principalement :

- des annuités et des promotions ;
- des postes créés en cours d'année 2009 qui déploient pleinement leurs effets en 2010 ;
- des personnes engagées par l'UAPE du Couchant (0,5 million environ) ;
- les engagements à la Police et de personnes pour remplacer des membres du personnel en absence de longue durée pour des raisons de maladie ;
- les engagements effectués par la Maintenance pour remplacer du personnel en absence de longue durée pour des raisons de maladie ;
- l'accroissement des dépenses liées au personnel auxiliaire principalement dans les structures d'accueil de jour pour enfants (mamans de jour et UAPE du Couchant) et de la maintenance (remplacement de concierges en arrêt maladie). Ces charges supplémentaires sont partiellement compensées par des recettes (participation des parents, subvention de la FAJE, versements des assurances).

Comme en 2008 et 2009, les charges salariales effectives sont plus faibles que celles prévues au budget (- 0,6 million). Cette différence correspond à des non dépenses en raison de postes vacants qui n'ont pas pu être renouvelés rapidement après le départ de leur titulaire et des nouveaux postes dont les engagements ont eu lieu plus tard que prévu. Les frais de formation sont également inférieurs aux objectifs budgétaires fixés.

Biens, services et marchandises

Par rapport au budget, les acquisitions de biens, services et marchandises (+ 0,2 million) s'inscrivent en hausse par rapport aux prévisions.

Les émoluments en relation avec les plans de quartier progressent suite à l'octroi par le Canton d'une autorisation de défrichement concernant le PQ

Morâche. Il en découle un prélèvement de la plus-value selon la législation forestière (120'000).

Tous les achats, que ce soit de mobilier, de machines, de matériel d'exploitation, sont inférieurs aux prévisions, à l'exception des achats d'équipement et de matériel informatiques.

Les achats d'eau, d'énergie et de combustible excèdent le cadre budgétaire fixé. Le dépassement sur les achats de gaz (+ 2 millions) est partiellement compensé par les montants payés par les services communaux au titre de la consommation d'eau, de gaz et d'électricité qui sont plus faibles que prévu (- 0,3 million). Les dépenses liées à l'achat d'eau sont également inférieures aux prévisions (- 0,6 million).

Les frais de déneigement sont supérieurs à ceux figurant au budget (+54'441).

Les frais d'entretien sont globalement plus faibles que les crédits budgétaires dévolus principalement aux bâtiments (- 40'395), aux parcs(- 33'831), aux forêts (- 50'675) et au matériel d'exploitation (- 130'025). Des dépassements du budget global sont enregistrés au titre de l'entretien des canalisations (+ 26'455), des véhicules (+ 30'509) et des hydrantes (+21'935).

Les loyers sont en augmentation (+ 77'794) principalement suite à des locaux supplémentaires utilisés par les écoles, le SASEJ, qui n'est pas logé dans des locaux appartenant à la Commune, par l'UAPE « Classes tartines » (Promenade du Jura) et à la reprise de la gestion du réseau Asse-Boiron.

Les frais de réceptions et de manifestations se situent en-dessous des dotations budgétaires allouées par le Conseil communal principalement aux Services Industriels (- 101'383).

Les frais de poursuite et de contentieux progressent (+ 64'137). Les frais facturés par les offices des poursuites sont en hausse en raison de l'augmentation du nombre de dossiers faisant l'objet de procédure de recouvrement forcé. Les pertes sur débiteurs s'accroissent à cause des actes de défaut de biens délivrés à la suite de factures impayées concernant les prestations rendues par les mamans de jour.

Les honoraires et frais d'expertises sont inférieurs à ceux de 2009 (- 480'062) et du budget (- 70'129). Les écarts sont significatifs et reflètent les difficultés à engager toutes les études envisagées au moment de l'établissement du budget et la volonté de la Municipalité de faire appel, dans la mesure du possible, aux ressources internes avant de solliciter un mandataire.

Les variations sur les primes d'assurance choses (-87'892) viennent essentiellement des décomptes finaux envoyés pour l'année qui précède l'exercice comptable qui est bouclé.

La cotisation à Régionyon s'est élevée à CHF 291'549. Une partie de cette charge supplémentaire est compensée. En effet, la subvention de la Commune à NRT, au COV et à l'Ecole de musique est diminuée d'un montant équivalent à la hausse de la subvention supplémentaire versée par Régionyon suite à l'adhésion de Nyon au Conseil régional.

Les remboursements complémentaires sur immeubles se sont montés à CHF 45'284 environ (98'870 en 2009). L'impôt complémentaire prélevé auprès de personnes morales qui sont propriétaires d'immeubles est remboursé, sous certaines conditions, au moment de l'aliénation d'un immeuble.

Les dépenses ayant trait aux dégâts dus au vandalisme se sont élevées à CHF 73'994 (à comparer aux CHF 149'625 dépensés en 2009).

En conclusion, les frais fixes de l'administration, hors achats d'eau, de gaz et d'électricité, sont moindres par rapport à ceux budgétisés. Cela démontre un suivi attentif et rigoureux des dépenses d'exploitation par la Municipalité.

Intérêts passifs Les intérêts passifs sont inférieurs aux prévisions. Cela s'explique par la diminution de la dette qui tient au faible niveau d'investissement en 2010 et à l'amélioration de la marge d'autofinancement.

Amortissements Les amortissements du patrimoine administratif sont conformes au budget.

En revanche, les pertes sur les créances fiscales annoncées par l'Administration cantonale des impôts sont plus élevées que budgétisé (+67'840), mais inférieures à celles des comptes 2009 (- 154'287).

*Remboursements, participations, subventions
à des collectivités publiques*

La croissance par rapport aux comptes 2009 (+ 2,8 millions) et au budget 2010 (+ 3,2 millions) résulte de la facture cantonale (cf. tableau ci-dessous). L'accroissement de la participation au fonds de péréquation directe correspond à 1,5 million par rapport au budget 2010). L'augmentation des dépenses de la facture sociale se monte à 1,9 million par rapport au budget 2010.

Péréquation et facture sociale

	Comptes 2010 CHF	Comptes 2009 CHF	Variations par rapport aux comptes 2009		Budget 2010 CHF
				%	
<i>Facture sociale (charges)</i>					
Prestations complémentaires AVS/AI	6'721'428	6'097'031	+	10%	6'177'000
Prévoyance et aides sociales	11'383'296	9'771'685	+	16%	9'964'500
Protection de la jeunesse	0	1'320'697		-100%	1'349'000
Enseignement spécialisé	3'893'742	2'625'617	+	48%	2'881'000
Subv. primes d'assurance-maladie	3'811'176	3'334'593	+	14%	3'410'000
Subv. COFOP	0	113'553		-100%	129'500
<i>Facture sociale (recettes)</i>					
Remboursement selon décompte 2009	-1'755'051	0			0
Facture sociale	24'054'591	23'263'176	+	3%	23'911'000
<i>Péréquation (charges)</i>					
Participation fonds de péréquation directe	14'562'155	14'299'226	+	2%	13'080'000
<i>Péréquation (revenus)</i>					
Remboursements fonds péréquation directe	-6'349'248	-5'729'055	+	11%	-7'100'000
Remboursements dépenses thématiques	0	-90'153		-100%	-90'000
Péréquation	8'212'907	8'480'018		-3%	5'890'000
Total	32'267'498	31'743'194	+	2%	29'801'000

Les comptes 2010 comprennent les acomptes payés pour 2010 et le solde à payer sur la base du décompte relatif à 2009. En 2010, la Commune a eu la bonne surprise de se voir ristourner un montant de CHF 1,4 million parce que le montant dû était inférieur aux acomptes payés en 2009.

Aides et subventions Les aides et subventions allouées sont inférieures (- 0,6 million) aux montants prévus au budget. La Commune a versé moins de subventions aux structures d'accueil collectif (- 137'517) et soutenu moins de projets ayant trait au développement durable et à l'efficacité énergétique (- 173'445).

Il est rappelé que les structures d'accueil de jour pour enfants reçoivent des contributions du Réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants, géré par le SASEJ, et des subventions de la Commune.

L'écart par rapport aux comptes 2009 (+ 0,5 million) est induit par l'augmentation de la subvention octroyée au Conservatoire de l'ouest vaudois (de 39'000 à 155'400 ; compensation par une recette équivalente), suite à l'augmentation du loyer de la villa Thomas, la participation à l'Organisme médico-social vaudois (+ 159'891) et l'augmentation du soutien financier apporté à des projets liés au développement durable et à l'efficacité énergétique (+84'554).

Attributions aux fonds de réserve

Les attributions aux fonds de réserves les plus importantes sont tributaires du bénéfice réalisé sur la vente d'eau (1,1 million), de l'excédent de revenu enregistré par le SDIS (0,3 million) et du montant des taxes environnementales qui n'a pas été dépensé pour financer des projets contribuant à l'efficacité énergétique (0,4 million).

La provision pour pertes sur débiteurs fiscaux est en forte hausse. L'évaluation du risque de non paiement est communiquée par l'Administration cantonale des impôts. La progression résulte d'un changement du mode de calcul de cette provision par le Canton.

Des montants ont été provisionnés au titre des risques liés aux évolutions des tarifs du gaz (0,2 million), de la facture péréquative (1,4 million) et des recettes fiscales (1,8 million).

Une provision pour tenir compte des pertes sur les débiteurs de la Commune a été constituée (0,4 million).

Imputations internes

Les variations découlent principalement du nouveau mode de calcul des imputations internes des Services Industriels. Ce changement de pratique est destiné à définir des règles d'évaluation qui permettent d'être plus proches de la réalité des coûts des prestations concernées. Ces imputations internes seront affinées dans les années à venir en se fondant sur les calculs plus précis du coût complet qui seront effectués par les services.

Ces calculs ont aussi permis de revoir les intérêts des capitaux de dotation sur la base des dispositions légales et des règles d'évaluation appliquées aujourd'hui. Les principes en vigueur pour déterminer les intérêts des capitaux de dotation n'avaient pas été ajustés depuis plus de 30 ans au moins.

Trois raisons principales expliquent la variation des imputations internes liées aux Services Industriels :

- la diminution des dépenses administratives ventilées sur les différents centres de profit ;
- l'augmentation des intérêts sur les capitaux de dotation (+ 0,3 million) ;
- l'ajustement à la baisse de la valorisation des prestations interservices (- 0,1 million).

Des écarts tiennent aussi au fait que les achats et l'entretien du matériel informatique ne sont plus imputés dans les comptes des services et offices. Ils sont centralisés dans un compte global du service informatique qui ventile les dépenses par service dans des sous-comptes non publiés.

Les imputations internes des espaces verts sont en diminution compte tenu de la reprise de la gestion du Centre sportif de Colovray par l'UEFA.

Les charges imputées sont identiques aux revenus imputés.

Revenus de fonctionnement

Revenus de fonctionnement	<i>Comptes 2010</i> CHF	<i>Comptes 2009</i> CHF	<i>Variations par rapport aux comptes 2009</i> %	<i>Budget 2010</i> CHF
Impôts	80'380'368	74'062'615	+ 8.5%	71'685'000
Patentes et concessions	95'350	495'834	-80.8%	490'000
Revenu du patrimoine	7'128'189	6'425'129	+ 10.9%	6'558'850
Taxes, émoluments, produits ventes	52'369'275	51'936'699	+ 0.8%	46'570'050
Part à des recettes cantonales	4'484'927	2'432'451	+ 84.4%	1'000'000
Participations et remboursements de collectivités publiques	10'549'206	9'096'276	+ 16.0%	11'405'900
Autres prestations et subventions	2'750'119	1'507'702	+ 82.4%	1'895'000
Prélèvements sur fonds de réserve et financements spéciaux	718'769	879'439	-18.3%	761'543
Imputations internes	13'999'927	14'918'971	-6.2%	16'224'708
Total	172'476'130	161'755'115	+ 6.6%	156'591'051

Du côté des revenus, les principales variations portent sur les éléments suivants :

Impôts Les recettes fiscales des comptes 2010 se montent à CHF 84,7 millions de francs, soit CHF 12,5 millions de francs de plus que ce qui était prévu au budget 2010 et CHF 8,5 millions de plus qu'en 2009.

Le tableau ci-dessous détaille les résultats et les écarts par impôt.

Impôts	Variations par rapport aux			
	Comptes 2010 CHF	Comptes 2009 CHF	comptes 2009 %	Budget 2010 CHF
Impôt sur le revenu	44'188'863	44'441'433	-0.6%	44'500'000
Impôt sur la fortune	4'148'744	5'174'256	-19.8%	4'300'000
Impôt à la source	4'655'964	2'245'241	+ 107.4%	3'000'000
Rétrocession impôt frontaliers	3'420'780	2'958'594	+ 15.6%	2'800'000
Total personnes physiques	56'414'351	54'819'524	+ 2.9%	54'600'000
Impôt bénéfice net	14'258'002	7'974'324	+ 78.8%	6'000'000
Impôt sur le capital	-86'134	553'843	-115.6%	1'600'000
Impôt compl. immeubles	559'029	491'459	+ 13.7%	500'000
Total personnes morales	14'730'897	9'019'626	+ 63.3%	8'100'000
Impôt foncier	4'416'359	4'151'831	+ 6.4%	4'300'000
Droits de mutation	1'835'589	3'637'017	-49.5%	2'700'000
Successions et donations	1'735'797	1'089'826	+ 59.3%	1'000'000
Impôts sur chiens	42'240	40'965	+ 3.1%	42'000
Taxes sur appareils automatiques	2'550	0		0
Impôts récupérés après défalcatons	153'126	360'338	-57.5%	15'000
Taxes sur boissons	7'650	7'250	+ 5.5%	6'000
Taxes sur tabacs	4'725	381	+ 1139%	4'000
Anticipations et concessions	82'975	88'202	-5.9%	80'000
Intérêts moratoires	769'196	505'253	+ 52.2%	320'000
Recettes diverses (tombolas-lotos)	7'380	8'239	-10.4%	6'000
Impôt sur gains immobiliers	4'484'927	2'432'451	+ 84.4%	1'000'000
Autres recettes fiscales	13'542'514	12'321'753	+ 9.9%	9'473'000
Total	84'687'761	76'160'903	+ 11.2%	72'173'000

Impôts directs des personnes physiques

Les impôts payés par les personnes physiques sont supérieurs à ceux des comptes 2009 et atteignent des niveaux historiquement élevés.

L'augmentation du nombre de contribuables contribue positivement à la croissance des recettes fiscales. En effet, les évolutions depuis 2007 se présentent comme suit :

10'725 au 31.12.2007 ;
10'863 au 31.12.2008 ;
11'112 au 31.12.2009 ;
11'328 au 31.12.2010.

Au 31 décembre 2010, 8'919 dossiers ont été taxés concernant l'année fiscale 2009, soit 82,86% des dossiers à traiter. Ce taux est légèrement inférieur à celui enregistré douze mois auparavant. La part des dossiers taxés concernant l'année fiscale 2008 s'élevait à 83,54% au 31 décembre 2009.

Contrairement aux années précédentes, il n'y a donc plus d'effets positifs sur les comptes liés à l'accélération du rythme de taxation et au comblement du retard pris dans l'examen des dossiers des années 2009 et antérieures (effet de rattrapage).

L'impôt sur le revenu est légèrement plus faible que le montant du budget et des comptes 2009. Il est surtout intéressant d'analyser ses différentes composantes.

<i>Impôt sur le revenu (y compris le point affecté à la défense contre l'incendie)</i>	2010	2009	Ecart
Impôt revenu	34'220'723.01	43'787'388.70	-9'566'665.69
Impôt complément sur revenu PP	4'546'299.55	3'527'389.90	1'018'909.65
Impôts prestations en capital	1'305'772.00	661'371.00	644'401.00
Amende soustraction impôts		9'800.00	-9'800.00
Acompte impôt sur revenu	-748'075.81	-3'960'431.49	3'212'355.68
Impôt spécial étrangers	1'899'693.20	1'105'962.40	793'730.80
Sourciers mixtes	3'750'732.80	497'778.95	3'252'953.85
Total	44'975'144.75	45'629'259.46	-654'114.71

L'impôt sur le revenu au sens strict a beaucoup diminué entre 2009 et 2010 (env. - CHF 5,3¹ millions).

La différence au niveau de l'imposition du revenu s'explique par les recettes extraordinaires enregistrées dans les comptes 2009 en raison de l'augmentation du nombre de dossiers taxés pour les années 2008 et antérieures comme le démontrent les chiffres suivants :

- Comptes 2010 : les impôts perçus concernant les années 2003-2009 représentent CHF 4,6 millions ;
- Comptes 2009 : les impôts perçus concernant les années 2002-2008 représentent CHF 10,1 millions.

Cet écart négatif est presque entièrement compensé par l'accroissement des impôts sur les prestations en capital (+ 0,6 million), d'après la dépense (+ 0,8 million) et à la source (+ 3,3 millions).

Le chiffre négatif au niveau des acomptes correspond à l'annulation comptable (décomptabilisation) des montants payés au titre des acomptes dès la mise en compte du résultat de la taxation. Il est donc intéressant de comparer le chiffre de l'impôt perçu (Impôt revenu + Impôt complément sur revenu PP dans le tableau ci-dessous) avec les acomptes payés pour une même année fiscale (Acompte impôt sur revenu dans le tableau ci-dessous). Si le montant de la taxation est supérieur aux acomptes, cela signifie que les acomptes étaient sous-estimés. A Nyon, le résultat de la taxation est nettement supérieur aux acomptes payés. Il y a très peu de communes vaudoises qui enregistrent un différentiel aussi important. Cela tient entre autres à la part des bonus octroyés aux personnes qui travaillent dans le domaine de la finance.

¹ Impôt revenu (- CHF 9'566'665,69) + Impôt complément sur revenu PP (CHF 1'018'909,65) + Acompte impôt sur revenu (CHF 3'212'355,68).

<i>Impôt sur le revenu (y compris le point affecté à la défense contre l'incendie)</i>	Années fiscales				Total
	Années 2007 et antérieures	2008	2009	2010	
Impôt revenu	2'095'821.35	8'616'292.05	23'462'951.81	45'657.80	34'220'723.01
Impôt complément sur revenu PP	1'591'677.40	2'028'763.15	924'979.70	879.30	4'546'299.55
Impôts prestations en capital	418'406.75	169'096.45	268'963.20	449'305.60	1'305'772.00
Acompte impôt sur revenu	-2'293'486.25	-9'354'508.50	-22'383'064.11	33'282'983.05	-748'075.81
Impôt spécial étrangers		55'319.25	461'748.90	1'382'625.05	1'899'693.20
Sourciers mixtes			3'004'271.40	746'461.40	3'750'732.80
Total	1'812'419.25	1'514'962.40	5'739'850.90	35'907'912.20	44'975'144.75

Les montants facturés en 2010 pour l'année fiscale 2010 (CHF 33,3 millions² selon le tableau ci-dessus) sont quasiment identiques à ceux générés il y a douze mois pour l'année 2009 qui ont été comptabilisés dans les comptes 2009 (CHF 33,4 millions). La différence par rapport aux montants portés dans les comptes est fonction essentiellement du nombre de dossiers taxés pour les années 2009 et antérieures, d'une part, et de l'écart entre le montant dû sur la base de la taxation et les acomptes payés, d'autre part. Le calcul des acomptes est toujours plus précis. Cela explique que le différentiel entre les acomptes et les impôts effectivement dus a tendance à se réduire.

L'impôt à la source est intégré à l'impôt sur le revenu (210.4001.00), s'agissant des sourciers dits mixtes, le solde étant comptabilisé sur le compte 210.4003.00 « Impôt à la source ».

Les sourciers mixtes sont des travailleurs étrangers qui, sans être au bénéfice d'un permis d'établissement, sont, au regard du droit fiscal, domiciliés ou en séjour dans le Canton. Ils sont assujettis à un impôt perçu à la source sur le revenu de leur activité lucrative dépendante. Si le revenu brut soumis à l'impôt à la source du contribuable ou de son conjoint qui vit en ménage commun avec lui excède CHF 120'000.-, une taxation est faite ultérieurement selon la procédure ordinaire. L'impôt retenu à la source pour les sourciers mixtes est imputé sur l'impôt perçu selon la procédure ordinaire.

Le rendement de l'impôt à la source est très important pour des raisons techniques principalement. En effet, les travaux de facturation concernant l'exercice 2009 ont été retardés à cause du changement de logiciel de taxation de l'impôt à la source intervenu en 2009. En 2010, l'Administration cantonale des impôts (ACI) a pu rattraper le retard de l'année 2009, mais n'a pas pu enregistrer toutes les opérations concernant la période fiscale 2010. Le résultat de l'exercice 2011 devrait également être plus élevé que le budget puisqu'il contiendra le rattrapage 2010 et l'année fiscale 2011. Selon l'ACI, l'exercice 2012 devrait être « normal ».

Les démarches entreprises pour la première fois en 2009 auprès des personnes dirigeantes ont permis d'encaisser pour environ CHF 177'000.- en 2010 (122'000 en 2009) de recettes fiscales, conformément à la répartition intercommunale qui peut être demandée entre la commune de domicile et la commune de Nyon où se déroule l'activité professionnelle.

L'impôt sur la fortune est plus faible que celui figurant au budget et dans les comptes 2009. Les acomptes facturés sont inférieurs en 2010 par rapport à ceux envoyés aux contribuables en 2009. Par ailleurs, des

² Impôt revenu (CHF 45'657,80) + Impôt complément sur revenu PP (CHF 879,30) + Acompte impôt sur revenu (CHF 33'282'983,05).

remboursements ont été effectués pour les années 2007 et 2008 parce que les acomptes se sont révélés supérieurs aux montants effectivement dus au moment de l'envoi de la taxation. Comme pour l'impôt sur le revenu, des recettes extraordinaires ont été enregistrées dans les comptes 2009 en raison du rattrapage du retard pris dans la taxation des années 2008 et antérieures. Ce retard ayant été comblé, cet effet n'a plus d'impacts sur les comptes 2010.

Impôt à la source

L'impôt à la source est prélevé sur les revenus de l'activité lucrative exercée par des travailleurs étrangers qui ne sont pas au bénéfice d'un permis d'établissement. Les montants inscrits dans les comptes 2010 sont beaucoup plus élevés que ceux prévus au budget 2010 et enregistrés dans les comptes 2009.

Cette progression s'explique par des facteurs d'ordre technique. En effet, les travaux de facturation concernant l'exercice 2009 ont été retardés à cause du changement de logiciel de taxation de l'impôt à la source intervenu en 2009. En 2010, l'Administration cantonale des impôts (ACI) a pu rattraper le retard de l'année 2009, mais n'a pas pu enregistrer toutes les opérations concernant la période fiscale 2010. Le résultat de l'exercice 2011 devrait également être plus élevé que le budget puisqu'il contiendra le rattrapage 2010 et l'année fiscale 2011. Selon l'ACI, l'exercice 2012 devrait être « normal ».

Impôts directs des personnes morales

L'impôt sur le bénéfice payé par les personnes morales est exceptionnellement plus élevé (+ 6,4 millions) en 2010 qu'en 2009.

<i>Impôt sur le revenu (y compris le point affecté à la défense contre l'incendie)</i>	2010	2009	Ecart
Impôt bénéfice ordinaire	3'910'575.90	9'278'535.75	-5'367'959.85
Compléments impôt bénéfice ordinaire	1'652'163.80		1'652'163.80
Impôt minimum recettes brutes	100'738.55	13'250.45	87'488.10
Acompte sur bénéfice	8'808'893.25	-1'192'857.10	10'001'750.35
Différence d'arrondi PM	-4.30	-6.55	2.25
Différence d'arrondi sur facturation	0.10	0.20	-0.10
Total	14'472'367.30	8'098'922.75	6'373'444.55

Les acomptes perçus en 2010 résulte de l'amélioration de la marche des affaires des entreprises en 2009 et 2010. Les acomptes facturés pour l'exercice 2010 représentent ainsi environ CHF 6,1 millions (cf. tableau ci-dessous) et l'acompte pour l'exercice 2009 s'élève à CHF 3,7 millions (cf. tableau ci-dessous). Ce dernier montant est très important. Il correspond principalement à l'ajustement des acomptes envoyés en 2009 à partir des projections du résultat effectuées par les entreprises pour l'année fiscale considérée. Il s'agit d'un rattrapage qui découle d'acomptes facturés qui devaient être sous-estimés car fondés sur la marche des affaires évaluée en 2009 par les entreprises pour cette même année. En fin de compte, la marge bénéficiaire est bien meilleure que prévu par les entreprises. Cet effet positif ne devrait pas se répéter, dans tous les cas pas dans les mêmes amplitudes, au vu des acomptes ordinaires facturés en 2010 pour l'année fiscale 2010.

Des raisons techniques (décomptabilisation des acomptes facturés au moment de la comptabilisation du montant effectivement dû) et conjoncturelles (ajustement à la baisse des acomptes facturés) expliquent le montant négatif des acomptes comptabilisés dans les comptes 2009.

En 2010, les impôts ordinaires sont bien plus faibles qu'en 2009. La différence est compensée par les ajustements apportés aux acomptes. Par conséquent, il s'agira de suivre attentivement les évolutions de l'impôt ordinaire en 2011. Plus spécifiquement, l'analyse doit se focaliser sur l'écart entre les acomptes facturés concernant l'exercice fiscal 2009 et les résultats enregistrés pour cette même année.

<i>Impôt sur le revenu (y compris le point affecté à la défense contre l'incendie)</i>	Années fiscales					Total
	Années 2007 et antérieures	2008	2009	2010	2011	
Impôt bénéfice ordinaire	1'655'171.40	1'288'715.40	950'693.70	15'995.40		3'910'575.90
Compléments impôt bénéfice ordinaire	1'306'079.70	346'084.10				1'652'163.80
Impôt minimum recettes brutes	2'935.20	56'789.55	41'013.80			100'738.55
Acompte sur bénéfice	-1'145'821.80	-139'843.55	3'719'672.95	6'106'924.95	267'960.70	8'808'893.25
Différence d'arrondi PM					-4.30	-4.30
Différence d'arrondi sur facturation					0.10	0.10
Total	1'818'364.50	1'551'745.50	4'711'380.45	6'122'920.35	267'956.50	14'472'367.30

Le rendement de l'impôt sur le bénéfice de l'exercice 2010 reflète l'amélioration de la conjoncture économique, qui a permis aux entreprises nyonnaises de réaliser des résultats meilleurs que prévu, et l'arrivée d'entreprises étrangères.

Il faut néanmoins rester prudent. D'une part, la grande part des impôts payés (environ 70%) le sont par moins de 20 entreprises. Par conséquent, le chiffre global peut varier fortement d'une année à l'autre en fonction de leur situation financière. D'autre part, la taxation peut impliquer des remboursements en 2011 ou les années suivantes si les acomptes facturés sont supérieurs aux impôts effectivement dus.

L'impôt sur le capital est négatif. Cela tient à l'ampleur des remboursements d'acomptes concernant l'exercice 2009. Les acomptes perçus en 2009 ont été trop élevés parce qu'ils ne tenaient pas compte des allègements fiscaux décidés par le Grand Conseil (imputation de l'impôt sur le bénéfice sur l'impôt sur le capital) et des effets de la crise économique de 2008.

Droits de mutation

L'impôt perçu en cas de transfert de la propriété d'un immeuble, d'une part d'immeuble ou de copropriété portant sur un immeuble s'est élevé à CHF 1,8 million en 2010 contre CHF 3,6 millions en 2009.

Les montants payés par les personnes physiques sont relativement équivalents en 2009 (CHF 1,8 million) et en 2010 (CHF 1,7 million).

En revanche, les personnes morales ont payé CHF 1,8 million en 2009 et CHF 0,1 million seulement en 2010, soit une diminution de CHF 1,7 million. Cet écart s'explique notamment par une opération de très grande ampleur, impliquant une caisse de pensions, qui a eu un impact sur les comptes 2009.

Successions et donations

Le montant encaissé en 2009 est supérieur à la moyenne de ces dernières années qui se situe autour de CHF 1 million. Ce résultat découle d'un paiement très important en 2010 concernant l'année fiscale 1997.

Impôts récupérés après défalcons

Des défalcons sont effectuées quand l'impôt est dû, mais n'est pas récupérable. Une procédure de recouvrement ne peut pas être effectuée suite au départ à l'étranger du contribuable ou si celui-ci est parti sans laisser d'adresse. Les impôts payés par ces personnes qui ont de nouveau une adresse se sont sensiblement réduits en 2010 par rapport à 2009, tout en étant au-dessus du montant budgétisé.

Patentes et concessions

Les montants facturés par la police et le service d'urbanisme au titre de l'utilisation du domaine public (par exemple, les enseignes) sont quasiment identiques à ceux du budget et des comptes 2009.

Les Services Industriels versaient une rétribution à la Commune en tant que propriétaire du réseau électrique de CHF 400'000.-. Cette recette a été intégrée dans la rémunération du capital de dotation des Services Industriels conformément aux instructions de l'EICOM et de la directive interne adoptée par la Municipalité en 2010.

Revenu du patrimoine

Les revenus du patrimoine sont en hausse.

Les intérêts moratoires sont dus en cas de retard dans les paiements. Les intérêts compensatoires sont facturés si les acomptes sont inférieurs au montant de la taxation. L'augmentation par rapport à 2009 tient aux intérêts moratoires facturés sur un ancien dossier concernant l'impôt sur les successions qui a été clôturé en 2010.

Les rendements du patrimoine financier sont plus élevés. La Commune a encaissé un dividende de CHF 120'000 environ de Romande Energie et de CHF 100'000 de TRN.

Les revenus des immeubles sont supérieurs aux montants du budget et des comptes 2009, notamment en raison de la location de l'abri PC à l'EVAM.

Taxes, émoluments, produits des ventes

Par rapport au budget 2010, la progression des taxes, des émoluments et des produits des ventes est significative (+ 5,8 millions). Elle découle essentiellement des permis de fouilles délivrés (+ 0,4 million dont CHF 395'284 liés à un permis), de l'accroissement du chiffre d'affaires des Services Industriels (+ 1,8 million), des remboursements des traitements (+ 0,9 million) par les assureurs, le remboursement du montant payé en trop en 2009 au titre de la facture sociale et de la péréquation (+ 1,8 million), du produit des amendes (+ 0,2 million) et de la facturation des prestations rendues par les Services Industriels pour TRN (+ 0,4 million).

A l'inverse, le bénéfice du compte « Marchandises » des Services Industriels est en baisse (- 0,3 million). Cela tient au fait qu'un contrôle TVA pour les années 2005 à 2009 a fait ressortir un problème de comptabilisation, qui découlait d'une erreur de paramétrisation du logiciel comptable, et de détermination du chiffre d'affaires et de l'impôt préalable.

Part à des recettes cantonales

Les impôts perçus lors d'une aliénation d'immeuble se montent à CHF 4,5 millions en 2010, soit CHF 3,5 millions de plus que le montant prévu au budget 2010 et CHF 2,1 millions de plus que le montant des comptes 2009. Cet accroissement s'explique par une seule opération qui a généré un impôt supérieur à CHF 2 millions.

Participations et remboursements de collectivités publiques

La commune a reçu plus au titre de la péréquation intercommunale qu'en 2009 (+ 0,5 million) et moins que le montant prévu au budget (- 0,8 million).

La participation de tiers aux coûts de traitement des boues est inférieure aux attentes (- 165'736).

Autres prestations et subventions

La participation des parents versée aux structures communales d'accueil de jour des enfants est plus importante que celle budgétisée (+ 281'736) et encaissée en 2009 (+ 676'866). Ces revenus sont le corollaire de dépenses plus élevées au titre de l'accueil familial de jour.

Pour la première fois en 2010, l'UEFA a versé un montant, pour la période allant d'avril à décembre 2010, correspondant à la valeur des tâches sous-traitées à la Commune pour gérer le Centre sportif de Colovray (+ 509'682).

Prélèvements sur fonds de réserve

Les prélèvements sur les fonds de réserve découlent de l'exécution des décisions prises par le Conseil communal au sujet du préavis 91/2009 (230'464 au SASEJ) et du prélèvement sur le fonds de réserve dévolu à la protection civile du montant permettant d'équilibrer ses comptes (269'242).

Imputations internes

Les variations découlent principalement du nouveau mode de calcul des imputations internes des Services Industriels. Ce changement de pratique est destiné à définir des règles d'évaluation qui permettent d'être plus proches de la réalité des coûts des prestations concernées. Ces imputations internes seront affinées dans les années à venir en se fondant sur les calculs plus précis du coût complet qui seront effectués par les services.

Ces calculs ont aussi permis de revoir les intérêts des capitaux de dotation sur la base des dispositions légales et des règles d'évaluation appliquées aujourd'hui. Les principes en vigueur pour déterminer les intérêts des capitaux de dotation n'avaient pas été ajustés depuis plus de 30 ans au moins.

Trois raisons principales expliquent la variation des imputations internes liées aux Services Industriels :

- la diminution des dépenses administratives ventilées sur les différents centres de profit ;
- l'augmentation des intérêts sur les capitaux de dotation (+ 0,3 million) ;
- l'ajustement à la baisse de la valorisation des prestations interservices (- 0,1 million).

Des écarts tiennent aussi au fait que les achats et l'entretien du matériel informatique ne sont plus imputés dans les comptes des services et offices. Ils sont centralisés dans un compte global du service informatique qui ventile les dépenses par service dans des sous-comptes non publiés.

Les imputations internes des espaces verts sont en diminution compte tenu de la reprise de la gestion du Centre sportif de Colovray par l'UEFA.

Les revenus imputés sont identiques aux charges imputées.

3. Comptes d'investissements

Résultat

<i>Comptes 2010</i>		<i>Budget</i>	<i>Comptes 2009</i>
<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>2010</i>	
<i>CHF</i>	<i>CHF</i>	<i>CHF</i>	<i>CHF</i>
<i>Comptes d'investissements</i>			
11'286'323		30'298'000	18'249'867
	2'477'335	2'646'000	2'019'925
	8'808'988	27'652'000	16'229'942

*Montants arrondis

Baisse des dépenses nettes d'investissements

Les investissements réalisés en 2010 se montent à CHF 11,3 millions. Ils sont inférieurs à ceux de 2009. Après déduction des recettes, les dépenses nettes d'investissements s'élèvent à CHF 8,8 millions, soit CHF 7,4 millions de moins qu'en 2009 et CHF 11,2 millions de francs en dessous de ce qui était prévu par le plafond d'emprunts et risques pour cautionnements (20 millions).

Dépenses d'investissements

Dépenses d'investissements

<i>Rubriques</i>	<i>Situation au</i> <i>31.12.2010</i>	<i>Situation au</i> <i>31.12.2009</i>	<i>Variations</i>
	<i>CHF</i>	<i>CHF</i>	<i>CHF</i>
Investissements	11'286'323	18'249'841	-6'963'518
Ouvrages de génie-civil et d'assainissement	2'350'917	4'354'224	-2'003'307
Bâtiments et constructions	4'526'571	3'936'080	590'490
Installations des Services industriels	3'566'633	4'005'309	-438'676
Forêts	105'568	217'602	-112'034
Machines, mobilier et véhicules	345'059	1'126'325	-781'266
Marchandises et approvisionnements	-184'500	17'350	-201'850
Autres biens (terrains)	576'076	4'592'952	-4'016'876
Prêts et participations permanentes	0	0	0
Autres prêts et participations	0	0	0
Autres subventions	0	26	-26
Autres dépenses d'investissements	0	26	-26
Total	11'286'323	18'249'867	-6'963'544

*Montants arrondis

<i>Ouvrages de génie-civil et d'assainissement</i>	Les dépenses les plus importantes concernent les travaux effectués au cimetière (0,6 million), les réaménagements réalisés à Vy-Creuse (0,5 million) et les interventions sur le réseau routier (0,4 million).
<i>Bâtiments et constructions</i>	Les investissements les plus élevés découlent des réaménagements des immeubles de la Place du Château (2,1 millions), des travaux effectués à Nyon-Rocher (0,6 million), de la rénovation de l'aula de Nyon-Marens (0,7 million) et de la construction de l'UAPE du Couchant (0,5 million).
<i>Installations des Services industriels</i>	Les dépenses brutes liées aux réseaux se sont montées à CHF 3,6 millions.
<i>Forêts</i>	Les investissements portent sur l'approvisionnement en eau des bâtiments et des pâturages.
<i>Marchandises et approvisionnements</i>	La valeur des inventaires est passée de CHF 1'472'000 au 31.12.2009 à CHF 1'287'500 au 31.10.2010 d'où une diminution de la valeur de l'inventaire de CHF 184'500. Cette diminution reflète la baisse des prix du carburant et du mazout.

Recettes d'investissements

Recettes d'investissements			
<i>Rubriques</i>	<i>Situation au 31.12.2010 CHF</i>	<i>Situation au 31.12.2009 CHF</i>	<i>Variations CHF</i>
Participations de tiers	2'152'335	2'019'925	132'410
Ventes de terrains	0	0	0
Participations de tiers	2'152'335	2'019'925	132'410
Subventions	325'000	0	325'000
Confédération	0	0	0
Canton	325'000	0	325'000
Total	2'477'335	2'019'925	457'410

* Montants arrondis

Participations de tiers La contribution de tiers aux travaux réalisés par les Services Industriels est plus élevée en 2010 qu'en 2009.

Investissements par secteur La répartition des investissements par secteur fait ressortir des écarts importants entre les prévisions du plan d'investissements et les dépenses effectives. D'une manière générale, le volume des travaux planifié est beaucoup plus élevé que celui effectivement réalisé, principalement dans les secteurs « Domaines et bâtiments », « Travaux et Environnement » et « Services Industriels ».

Investissements nets			Variations par rapport aux	Budget 2010 CHF
	Comptes 2010 CHF	Comptes 2009 CHF	comptes 2009 %	
Administration générale	346'391	236'564	46.4%	735'000
Préavis en cours	346'391	236'564	46.4%	425'000
Préavis déposés				0
Nouveaux projets				310'000
Domaines et bâtiments	4'169'455	4'899'024	-14.9%	11'416'000
Préavis en cours	4'169'455	4'899'024	-14.9%	3'588'000
Préavis déposés				1'328'000
Nouveaux projets				6'500'000
Travaux et environnement	2'854'590	8'951'024	-68.1%	8'743'000
Préavis en cours	2'854'590	8'951'024	-68.1%	1'813'000
Préavis déposés				3'010'000
Nouveaux projets				3'920'000
Police	0	41'098	-100.0%	720'000
Préavis en cours		41'098	-100.0%	0
Préavis déposés				0
Nouveaux projets				720'000
Services Industriels	1'438'553	2'102'233	-31.6%	6'038'000
Préavis en cours	1'438'553	2'102'233	-31.6%	2'540'000
Préavis déposés				900'000
Nouveaux projets				2'598'000
Total	8'808'988	16'229'943	-45.7%	27'652'000

Autofinancement La marge d'autofinancement s'élève à CHF 18 millions en 2010. Il s'agit du niveau le plus élevé depuis le début de la législature. Le degré d'autofinancement des dépenses nettes d'investissements se monte à 204%.

En milliers de francs	Marge d'autofinancement					
	Comptes 2005	Comptes 2006	Comptes 2007	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010
Total amortissements	9'469	9'321	9'672	10'704	10'357	10'360
Attributions aux fonds de réserve	5'568	2'334	3'210	5'762	6'283	7'597
Prélèvements sur fonds de réserve	-332	-481	-902	-1'094	-601	-719
Résultat de l'exercice	2	-16	-18	-5	-3'973	735
Marge d'autofinancement (MA)	14'707	11'158	11'962	15'367	12'066	17'974

4. Bilan

ACTIF

ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Situation au 31.12.2010 CHF</i>	<i>Situation au 31.12.2009 CHF</i>	<i>Variations CHF</i>
Disponibilités	11'619'724	4'953'296	6'666'428
Débiteurs et comptes courants	47'576'206	46'714'247	861'958
Placements du patrimoine financier	23'636'608	24'069'611	-433'003
Actifs transitoires	1'390'837	1'102'069	288'768
Investissements du patrimoine administratif	146'823'501	147'713'003	-889'502
Prêts et capitaux de dotations	26	26	0
Subventions et participations à amortir	731'000	912'000	-181'000
Total	231'777'902	225'464'253	6'313'649

Disponibilités L'augmentation des liquidités est importante. Elle découle des rentrées d'argent au titre des impôts et des ventes effectuées par les Services Industriels. Un montant de CHF 5 millions a été prélevé au tout début janvier 2011 pour rembourser l'emprunt à court terme arrivant à échéance en janvier 2011.

Débiteurs La hausse de l'impôt anticipé à recevoir reflète l'accroissement des rendements sur les placements (+ 0,6 million).

Les impôts facturés en 2010, mais payables en 2011, induisent une augmentation des débiteurs (+ 1,3 million).

Placements du patrimoine financier La valeur des placements a diminué en raison de l'amortissement du prêt accordé à la société coopérative « Gai-Logis ».

La valeur des terrains et des bâtiments du patrimoine financier s'est contractée suite à une vente d'une parcelle et à l'amortissement d'une parcelle achetée. L'amortissement vise à ramener la valeur au bilan au niveau de l'estimation fiscale.

Investissements du patrimoine administratif Les investissements du patrimoine administratif sont moins élevés (- 0,9 million) en 2010 par rapport à 2009. L'écart négatif correspond à la différence entre les dépenses nettes d'investissements (8,8 millions) effectuées en 2010, déduites des amortissements des investissements (9,4 millions) et des prélèvements sur fonds de réserve (0,3 million).

Subventions et participations à amortir La variation correspond aux amortissements sur 10 ans des subventions d'investissements accordées au Nyon-St-Cergue, à la Société de sauvetage et pour la revitalisation du massif de la Dôle.

PASSIF

PASSIF			
<i>Rubriques</i>	<i>Situation au 31.12.2010 CHF</i>	<i>Situation au 31.12.2009 CHF</i>	<i>Variations CHF</i>
Engagements courants	12'603'567	11'350'398	1'253'170
Emprunt à court terme	5'000'000	0	5'000'000
Emprunts à moyen et long terme	132'966'600	140'793'357	-7'826'757
Passifs transitoires	4'330'221	3'389'620	940'601
Financements spéciaux et fonds de réserve	76'059'545	69'848'309	6'211'236
Capital	817'969	82'569	735'400
Total	231'777'902	225'464'253	6'313'649

Engagements courants Les évolutions des engagements courants sont fonction essentiellement des dates de facturation et de paiement des créanciers d'une année sur l'autre.

Le réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants dispose d'un compte courant qui apparaît au bilan de la commune. Il présente une fortune de CHF 1'124'516. Ce compte courant est alimenté par les contributions versées par la FAJE. Les prélèvements correspondent aux subventions versées par le réseau aux structures d'accueil collectif. La Municipalité a décidé de prélever sur ce compte CHF 1'012'850, correspondant aux subventions complémentaires versées par la FAJE pour les exercices 2007 2008, pour amortir le préavis No 82/2008 « Construction d'une nouvelle unité d'accueil pour écoliers ». Cette écriture comptable sera activée dès que le préavis No 82/2008 aura été bouclé.

Emprunts La commune a effectué deux emprunts en 2010. Un emprunt de 10 millions, d'une durée de 5 ans, et un emprunt à court terme de CHF 5 millions, d'une durée de 6 mois, ont été contractés.

Flux de fonds	<i>Situation au 31.12.2010</i>	<i>Situation au 31.12.2009</i>	<i>Variations</i>
	<i>Millions de CHF</i>	<i>Millions de CHF</i>	<i>Millions de CHF</i>
Emplois de fonds	17.3	19.9	-3.3
Dépenses nettes d'investissements	8.8	16.2	-7.4
Augmentation de la trésorerie	6.7		6.7
Augmentation des débiteurs	0.9		0.9
Augmentation des actifs transitoires	0.3	0.1	0.2
Diminution des créanciers		3.6	-3.6
Mouvements sur fonds de réserve hors fonct.	0.7		
Sources de fonds	-20.2	-20.1	-0.1
Marge d'autofinancement	-18.0	-12.1	-5.9
Diminution de la trésorerie		-1.1	1.1
Diminution des débiteurs		-6.4	6.4
Augmentation des passifs transitoires	-0.9	-0.5	-0.4
Augmentation des créanciers	-1.3		-1.3
Total	-2.9	-0.2	-3.3

Montants arrondis

Plusieurs emprunts sont amortis chaque année.

Les emprunts ont diminué de CHF 2,8 millions principalement à cause du faible niveau des investissements et de l'accroissement de la marge d'autofinancement comme le démontre le tableau de flux de fonds ci-dessus.

La répartition des emprunts par prêteur se présente comme suit :

Emprunts à moyen et long terme			
	Situation au 31.12.2010 CHF	Situation au 31.12.2009 CHF	Variations CHF
Emprunts à court terme	5'000'000	0	5'000'000
	5'000'000	0	5'000'000
Emprunts par obligation simple	132'966'600.30	140'793'357.40	-7'826'757
UBS	51'000'000.00	61'000'000.00	-10'000'000
CS	5'000'000.00	5'000'000.00	0
DEXIA	12'500'000.00	12'500'000.00	0
BCV	6'500'000.00	6'500'000.00	0
BCGE	10'000'000.00	10'000'000.00	0
Vaudoise Assurance	0.00	10'000'000.00	-10'000'000
PostFinance	15'000'000.00	10'000'000.00	5'000'000
Mobilière	6'000'000.00	8'500'000.00	-2'500'000
La Poste – Caisse de pension	15'000'000.00	15'000'000.00	0
SUVA	11'500'000.00	1'500'000.00	10'000'000
ECA	466'600.30	547'565.70	-80'965
ASCOOP	0.00	245'791.70	-245'792
Total	137'966'600	140'793'357	-2'826'757

Passifs transitoires Les intérêts courus se montent à CHF 1'117'390 (CHF 1'136'505 en 2009).

Financements spéciaux et fonds de réserve L'accroissement des fonds de réserve tient au bénéfice réalisé par le service des eaux (+ 1,2 million) et le SDIS (+ 0,6 million). De surcroît, la provision pour pertes sur débiteurs fiscaux s'est accrue (+ 0,7 million).

Une partie des taxes énergétiques est mise en fonds de réserve (+ 0,5 million).

Des montants ont été provisionnés au titre des risques liés aux évolutions des tarifs du gaz (0,2 million), de la facture péréquative (1,4 million) et des recettes fiscales (1,8 million).

Une provision pour tenir compte des pertes sur les débiteurs de la Commune a été constituée (0,4 million).

Les dernières décisions validées par le Conseil communal le 5 octobre 2009 concernant le préavis No 91 ont été exécutées. Il s'agissait de supprimer un certain nombre de fonds de réserve et de transférer les soldes disponibles en recettes de fonctionnement.

Capital Le fortune a augmenté d'un montant correspondant à l'excédent de revenus de l'exercice 2010.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 212 concernant les comptes 2010,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la gestion de l'exercice 2010 et d'en donner décharge à la Municipalité ;
2. de comptabiliser l'excédent de revenus de CHF 735'399,85 sur le compte Capital No 9290.01 ;
3. d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2010.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 avril 2011 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

D. Rossellat



La Secrétaire :

R. Leiggener

Graphiques











